



Consultation publique

Projets de règlements P-10-026 et P-04-047-95

Règlements autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 25 octobre 2010, le projet de règlement P-10-026 intitulé « Règlements autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets » ainsi que le projet de règlement P-04-047-95 « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-10-026 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (01-283) notamment en ce qui a trait aux usages prescrits, au taux d'implantation, à la densité, à l'implantation, à la hauteur en mètres, et à la hauteur des étages. Le règlement comprend aussi des dispositions sur les saillies, le stationnement, la démolition et les critères d'aménagement. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-95 prévoit des modifications aux cartes sur le patrimoine bâti, l'affectation du sol et la densité de construction.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 15 novembre 2010
Sous-sol de l'Église Saint-Nicholas
80, Rue De Castelnau Est
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 8 décembre 2010 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 2 décembre 2010.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 29 octobre 2010
Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon